

CITÉ DE DORVAL

Le 24 janvier 2024

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 22 janvier 2024, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques
Me Louiza Sadoun, Assistante-greffière

MOT DU MAIRE

PIIA – 260, avenue Ducharme

J'aimerais profiter de cette occasion pour procéder à une révision approfondie du processus ayant mené à l'approbation du projet du 260 Ducharme par le conseil lors du vote majoritaire tenu en juin 2023. Cette révision vise à expliquer que le projet respecte notre règlement de zonage et est conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui définit les critères et objectifs de définition et d'approbation des nouveaux projets au sein de notre communauté. Nous savons également que le projet respecte également les dispositions du règlement de zonage traitant de la protection des berges.

Alors que nous approfondissons les détails du projet, il est crucial de réaffirmer notre engagement à maintenir l'intégrité de nos réglementations de zonage et à garantir que le projet est conforme aux éléments décrits dans le PIIA.

Je voudrais souligner quelques points saillants concernant la conformité du projet :

- Règlements de zonage : Le projet a fait l'objet d'un examen complet pour garantir le strict respect de notre règlement de zonage. Cela inclut des considérations relatives à l'utilisation des terres, à la densité, aux retraits et à d'autres paramètres de zonage pertinents. Il convient de préciser qu'aucun écart ou écart n'a été identifié et justifié conformément au cadre réglementaire. Nous n'avons approuvé aucune dérogation mineure pour ce projet.
- Conformité au PIIA : Le PIIA sert de document d'orientation pour évaluer l'impact potentiel d'un nouveau projet sur notre communauté. Le projet du 260 Ducharme a fait l'objet d'un processus rigoureux d'examen du PIIA par les membres du CCU, abordant tous les aspects de la mise en œuvre et de l'intégration du projet par rapport au reste de la rue. Les recommandations de cette évaluation ont été intégrées aux plans du projet afin d'atténuer tout effet négatif et d'améliorer les résultats positifs.
- Implication communautaire : Contrairement à un projet proposé et abandonné sur ce site en 2021 qui a été accueilli par de nombreux résidents locaux de la rue avec beaucoup d'inquiétude, soit la coupe d'arbres matures dans la cour avant et le volume important du projet qui ne permettait pas aucune vue sur le bord de l'eau,

le présent projet sauvegarde tous les arbres matures de la cour avant et permet de rehausser les vues sur le bord de l'eau du côté ouest de la propriété. Sur la vingtaine de plaintes reçues par la Ville, deux provenaient de résidents directement dans la rue, sans compter le voisin immédiat.

- Transparence et responsabilité : Le processus d'approbation a été mené avec transparence et responsabilité. Toute la documentation pertinente, y compris les plans du projet, les évaluations d'impact environnemental et les commentaires de la communauté, a été rendue accessible au Conseil avant l'approbation du projet en 2023 via les procès-verbaux du CCU et la documentation d'urbanisme. Il faut également mentionner que le Conseil a reçu une présentation détaillée du service d'urbanisme le 15 janvier 2024 et a eu l'occasion de voir les plans architecturaux approuvés et de poser toutes questions pertinentes à l'administration notamment à l'urbanisme, au greffe et au directeur. Général.

En conclusion, je tiens à réitérer que le projet du 260 Ducharme est en conformité avec nos règlements d'urbanisme, nos règlements de zonage et le PIIA pour les raisons suivantes :

- Aucune dérogation mineure accordée;
- Le projet est entièrement conforme aux règlements de zonage du site;
- Processus approfondi de révision de l'urbanisme par le CCU;
- Conformité au PIIA.

À la lumière des informations présentées aux membres du Conseil, du vote et de l'analyse de conformité du projet, le Conseil n'estime qu'aucun autre examen n'est nécessaire. Le projet a déjà fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et le Conseil maintient aujourd'hui sa décision.

Demande de révision de la décision du comité de démolition - 260, avenue Ducharme

Ce soir, le Conseil se prononcera sur une demande de révision d'une décision du Comité de démolition concernant la propriété située au 260, avenue Ducharme. Il s'agit d'une démarche rarement entreprise à Dorval et je crois qu'il est approprié d'expliquer les raisons qui ont mené à cette demande et la procédure qui suivra au point 6.3 de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Le 6 décembre 2023, le comité de démolition a été convoqué pour étudier la demande de démolition de la propriété du 260 Ducharme. Les membres du Comité ont reçu, avant la réunion, un rapport technique sur l'état général du bâtiment. Ce rapport comprend une analyse des fondations, de la structure du bâtiment, de l'enveloppe du bâtiment et d'autres informations pertinentes. Le document comprenait également des photos permettant de visualiser l'état de la maison, tant du point de vue de l'intérieur que de l'extérieur. Ce document incluait aussi une évaluation du coût potentiel des rénovations de la propriété selon son design original, qui a été évalué à 522 000 \$ pour un bâtiment qui est évalué à 150 600 \$ par la Cité de Dorval. Après examen et réflexions sur l'information fournie au Comité, un vote a été fait, accordant la démolition du bâtiment.

Les décisions du comité de démolition sont également soumises à un processus de révision dans les 30 jours suivant la décision initiale, conformément à la réglementation.

Au cours de cette période de révision, deux des résidents voisins ont fait une demande officielle au bureau de la greffière pour demander au Conseil de réviser la décision du comité de démolition.

Ce soir, au point 6.3 de l'ordre du jour, le Conseil procédera à un vote pour soutenir ou annuler la décision du comité de démolition. La décision qui en résultera sera définitive et ne pourra pas faire l'objet d'un appel.

Si quelqu'un a des questions relatives à cette procédure, il est prié de les adresser au bureau de la greffière.

(pour le mot intégral du maire adressé lors de la séance, les citoyens sont invités à visionner la webdiffusion en différé disponible sur le site Internet de la Cité)

CM2401 001

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2024 tel que modifié par l'ajout du point suivant :

- 4.31 - Services professionnels en urbanisme - Mémoire pour le projet de transport collectif structurant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 002

1.2 Période de questions et réception des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore demande une mise à jour sur le projet **d'enfouissement des fils électriques** sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et adresse une question concernant le service de **collecte des matières organiques** dans les immeubles à logements multiples.
2. Un résident de l'avenue de l'Église adresse une question concernant les **problèmes de circulation à l'intersection des avenues Dawson et Lilas**.

(À la demande du maire, le conseiller Paul Trudeau prend la parole pour répondre à la question).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole afin de remercier le citoyen pour son implication et d'apporter des précisions).

3. Une résidente de l'avenue George V adresse des questions concernant : 1) les problèmes d'itinérance et de personnes ayant des problèmes de toxicomanie au **terminus de la gare Dorval**; et 2) l'**entretien** de la gare Dorval.
4. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions: 1) au **conseiller Jean-François Leroux** concernant sa candidature aux élections municipales; 2) au **conseiller Robert LeSage** au sujet du nouveau poste de directeur des communications; 3) au **conseiller Pascal Brault** au sujet de son rôle de conseiller municipal.

(Avec l'accord du maire, les conseillers Jean-François Leroux, Robert LeSage et Pascal Brault prennent la parole à tour de rôle pour répondre aux questions).

(Des échanges s'engagent de part et d'autre entre le maire et le conseiller Pascal Brault. Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole à deux reprises pour répondre au conseiller Brault et apporter des précisions.)

5. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant : 1) les communications avec la santé publique au sujet des **nanoparticules de noir de carbone**; 2) une rencontre avec la **santé publique**; et 3) la coupe de la **haie** à l'intersection des avenues Cardinal et Javelin.
6. Un résident de l'avenue Ducharme adresse des questions concernant le projet de démolition du **260 Ducharme** et au sujet de la **protection des arbres** durant les travaux. (*Voir autre question au point 20*).
7. Une résidente de l'avenue Monette adresse des questions concernant les recommandations du CCU au sujet du projet de démolition du **260 Ducharme**.
8. Une résidente de l'avenue Mimosa demande un suivi concernant le **sondage en ligne** sur l'aménagement des parcs.
9. Un résident de l'avenue Vinet adresse une question concernant les problèmes d'**éclairage de rue** sur la rampe menant vers le chemin Herron.
10. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) une évaluation de l'intérêt patrimonial du bâtiment au **12 Dahlia**; 2) le projet de démolition du **260 Ducharme**; et 3) l'existence d'un **comité de protection du patrimoine**.
11. Une résidente du Cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) une conduite qui se déverse dans le **ruisseau Bouchard**; 2) la vérification des **dépenses des employés** de la Cité; et 3) la protection du **champ des monarques**.

(À la demande du maire, les conseillers Christopher von Roretz et Pascal Brault prennent la parole à tour de rôle pour apporter des précisions.)

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

(Avec l'accord du maire, les conseillers Jean-François Leroux et Christopher von Roretz prennent la parole à tour de rôle pour apporter des précisions).

12. Une résidente du croissant McNicoll demande des mises à jour concernant : 1) le projet de construction de la **Résidence Harmonie**; 2) la **refonte du PIIA**; et 3) le projet de construction de l'**aréna trois saisons** à côté de l'aréna Edgar Rouleau. (*Voir autre question au point 17*).
13. Une résidente de l'avenue Boylan adresse des questions concernant : 1) l'inclusion du terminus de la Gare Dorval dans les **plans de l'ARTM**; et 2) le stationnement du **terminus de la Gare Dorval**.
14. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) l'atténuation des émissions de **radon**; 2) l'extension du **réseau REM** à la Gare Dorval; et 3) la **Pointe Picard**.
15. Une résidente de l'avenue de l'Académie (demande une intervention pour assurer le respect du **marquage routier** aux intersections du boulevard Bouchard et des avenues de l'Académie et Mousseau-Vermette.

(À la demande du maire, le conseiller Paul Trudeau prend la parole pour répondre à la question).

16. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore : 1) adresse une question concernant le projet de démolition du **260 Ducharme**; 2) adresse une question au conseiller Pascal Brault au sujet de l'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore; et 3) adresse des questions concernant le **découpage des districts électoraux**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole. Des échanges de part et d'autre s'en suivent entre le maire et le conseiller Pascal Brault).

(Le Maire ordonne l'ajournement de la séance pour une période de 5 minutes à 21 h 09)

(Le conseiller Pascal Brault demande un point d'ordre. Avec l'accord du maire, il prend la parole pour répondre à la question de la résidente au sujet des feux de circulation).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter des précisions).

(Le conseiller Brault adresse une question au conseiller Christopher von Roretz).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend de nouveau la parole pour apporter des précisions et émettre des commentaires).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend de nouveau la parole pour répondre aux commentaires du conseiller Pascal Brault).

17. La résidente du croissant McNicoll adresse une question concernant les **itinérants** à la Gare Dorval.

18. Une résidente de l'avenue Mimosa adresse des questions concernant : 1) la **piste cyclable** sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore; 2) la projection **du nombre de nouveaux résidents à Dorval**; et 3) **la langue** utilisée durant le mot du maire portant sur le 260 Ducharme.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions).

19. Un résident de l'avenue Monette adresse une question concernant la consultation des voisins du **260 Ducharme** dans le cadre du projet de démolition.

20. Le résident de l'avenue Ducharme adresse une autre question au sujet du projet de démolition du **260 Ducharme**.

21. Un résident de l'avenue Lilas adresse des questions au sujet du **chauffage au bois**.

CM2401 003

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2023

Attendu que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 004

2.2 Dépôt annuel du registre des dons des élus municipaux pour 2023

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Greffière dépose le registre public des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus et déclarés par les membres du conseil au cours de 2023.

CM2401 005

2.3 Dépôt annuel du rapport sur la gestion contractuelle pour 2023

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 42 du règlement sur la gestion contractuelle de la Cité de Dorval, la Greffière dépose le rapport annuel 2023 de la Cité de Dorval sur la gestion contractuelle.

CM2401 006

3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 28 novembre 2023 au 8 janvier 2024 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2401 007

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement RCM-85-1-2024 modifiant le règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme rénovation Québec « Volet maisons lézardées » aux fins d'abroger l'article 7 portant sur l'application rétroactive

Le conseiller Lesage donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement RCM-85-1-2024 modifiant le règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme rénovation Québec « Volet maisons lézardées » aux fins d'abroger l'article sur l'application rétroactive, et dépose ledit projet de règlement.

CM2401 008

4.1 Services de cartographie électorale

Attendu que la population de Dorval est passée à 20 382 et que le découpage des districts électoraux doit en conséquence être revu conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Attendu que l'écart à la moyenne d'électeurs dans le district 1 dépasse le 15 % permis par la loi et qu'une reconduction des districts existants ne s'avère pas possible;

Attendu que des services de cartographie électorale sont requis pour redéfinir les limites des districts électoraux du territoire;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise innovision+ pour la fourniture de services de cartographie électorale au montant global de 15 411,94 \$ TTC conformément à son offre de services du 8 septembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 120 20 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Avec l'accord du maire, le conseiller Brault demande à la greffière des précisions concernant le mandat)

CM2401 009

4.2 Services professionnels pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et de l'avenue Martin

Attendu qu'afin de sécuriser l'intersection chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore et avenue Martin et de minimiser les risques d'accident entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes à, la Cité de Dorval souhaite y implanter des feux de circulation;

Attendu que l'appel d'offres sur invitation IM2023-25 a été lancé et que deux entreprises ont déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Bouthillette Parizeau inc., plus basse soumissionnaire conforme, pour des services de conception et de surveillance de l'implantation de feux de circulation à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore et de l'avenue Martin, au montant global de 105 756,30 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 29 novembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2023-03, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

CM2401 010

4.3 Développement des collections de la bibliothèque de Dorval pour 2024

Attendu qu'il y a lieu de développer les collections de la bibliothèque pour 2024 tout en respectant la "*Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1)*", qui oblige les acheteurs institutionnels à faire l'acquisition de livres auprès d'au moins trois librairies agréées de leur région administrative;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'émettre des commandes d'achat ouvertes pour l'acquisition supplémentaire de documents papier, audiovisuels et numériques jusqu'à concurrence de 263 300 \$ TTC auprès des fournisseurs suivants :

- a) Librairie Monet Inc;
- b) Librairie Paragraphe;
- c) Librairie Clio Corporation presse commerce;
- d) Livres Babar Inc;
- e) Groupe Archambault Inc;
- f) EBSCO Canada LTD;
- g) CVS Midwest Tape;
- h) La Librairie du Square;
- i) La Librairie de Verdun.

Imputation : Plusieurs postes budgétaires inscrits au dossier 2024-01-015757

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 011

4.4 Renouvellement de la couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires du régime de retraite des employé(es) de la Cité de Dorval

Attendu que les membres du comité de retraite doivent détenir une assurance responsabilité civile des fiduciaires;

Attendu que l'entreprise Lussier Dale Parizeau offre une police d'assurance via l'assureur Intact assurance au montant de garantie de 5 000 000 \$ pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024;

Attendu que la police d'assurances responsabilité est assujettie à une franchise de 1 000 \$ par sinistre selon la garantie A;

Attendu que le comité de retraite est formé de membres agissant à titre de bénévoles, et qui sont nommés conformément au règlement RCM-72-2019 relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la signature du contrat de courtage d'assurance avec Lussier Dale Parizeau au montant de 15 553 \$ TTC pour l'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime de retraite des employé(e)s de Dorval; et

Que la Cité de Dorval accepte, le cas échéant, de défrayer toute franchise applicable jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ par événement suite à la condamnation d'un ou des membres du Comité de retraite agissant à titre de fiduciaire de ce dernier, de même que l'excédent de tous frais non couverts par l'assureur en lien avec un tel évènement.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 10 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 012**4.5 Impression et livraison des publications municipales pour 2024**

Attendu que l'appel d'offres sur invitation COM2024-01 a été lancé le 22 novembre 2023 pour les services d'impression et de livraison des communiqués du maire, des brochures culturelles et de la bibliothèque ainsi que des calendriers d'activités;

Attendu que deux entreprises ont été invitées et que les deux ont répondu à l'appel d'offres COM2024-01 fait par voie d'invitation écrite par la division des ressources matérielles pour l'impression et la livraison des publications pour 2024;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Accent Impression inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'impression et la livraison des publications pour 2024 au montant global de 50 340,65 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 6 décembre 2023, le tout assorti d'une option de renouvellement d'une année.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 05 341

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 013**4.6 Entretien annuel du logiciel SIGB de la bibliothèque pour 2024**

Attendu qu'un coût annuel est payable pour l'utilisation et l'entretien du système intégré de gestion de la bibliothèque (SIGB), qui nous permet de faire la gestion de la collection;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à l'entreprise Axiell ALM Canada inc. des frais d'entretien annuels du logiciel SIGB de la bibliothèque, pour la période du 21 janvier 2024 au 22 janvier 2025, au montant global de 27 395,12 \$ TTC conformément à la facture #104771.

Imputation : Poste budgétaire 02 702 30 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 014**4.7 Renouvellement du programme d'assurance des OSBL pour le terme 2023-2024**

Attendu que les couvertures d'assurances annuelles des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus par la Cité de Dorval sont venues à échéance en novembre 2023;

Attendu que les primes d'assurances des OSBL font partie du panier de services offert par la Cité en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la communauté ;

Attendu que trente-deux (32) OSBL sont éligibles au programme régulier d'assurances offert par BFL pour le terme 2023-2024 et que deux autres OSBL du domaine des sports à haut risque sont éligibles à un remboursement de la prime de base par la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à BFL Canada risques et assurances Inc. pour les couvertures d'assurances de trente-deux (32) OSBL éligibles au programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OSBL) pour le terme 2023-2024, pour un montant de 504,28 \$ par OSBL, soit 16 136,96 \$; et

D'autoriser le remboursement de la prime de base de 504,28 \$ à Dorval Ladies Hockey Association (Association féminine de hockey de Dorval) et à Dorval Old Timers (Anciens hockeyeurs de Dorval) pour un montant total ne dépassant pas 1 008,56 \$ pour le terme 2023-2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 015

4.8 Entretien des génératrices d'urgence et réparation sur demande pour 2024 à 2026

Attendu que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres public TP2023-43 pour l'inspection, la vérification et l'entretien préventif, ainsi que la réparation sur demande, de treize (13) génératrices d'urgence sur une période de trois ans;

Attendu que le contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer le contrat à Les entreprises électriques Nadco inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant global de 109 392,42 \$ TTC, pour les services d'entretien et de réparation des treize (13) génératrices d'urgence de la Cité de Dorval, pour 2024, 2025 et 2026, conformément à sa soumission ouverte le 28 novembre 2023, le tout assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

Imputation : Plusieurs postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 016

4.9 Service de fourniture, d'entretien et de gestion des bacs roulants de recyclage et de matières organiques pour 2024

Attendu que l'inventaire de bacs roulants que la Cité détient est de plus en plus vieillissant et nécessite des interventions de réparations fréquentes;

Attendu que le Service des travaux publics souhaite bénéficier d'une entente d'entretien, de fourniture, de livraison, d'entreposage et de gestion des bacs roulants afin d'offrir un niveau de services adéquat pour les citoyens ;

Attendu qu'un avis d'intention TP2023-13 a été publié sur le SEAO du 5 au 24 octobre 2023, afin d'identifier des fournisseurs potentiels pour les services requis et que l'entreprise Gestion USD Global inc. s'avère être le seul fournisseur en mesure d'offrir les services correspondants aux besoins de la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande à l'entreprise USD Global inc., pour des services sur demande d'entretien, de fourniture, de livraison, d'entreposage et de gestion des bacs roulants sur le territoire de la Cité de Dorval, pour un montant ne dépassant pas 135 000 \$ TTC, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, conformément à son offre de service de décembre 2023.

Imputation : Postes budgétaires 02 451 10 534 (50%) et 02 452 10 534 (50%)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 017

4.10 Services d'assistance juridique pour 2024

Attendu que des services d'assistance juridique spécialisés sont requis en cours d'année pour des consultations générales ou des services de représentations devant les tribunaux;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission des bons de commande ouverts pour un montant total ne dépassant pas 285 000 \$ à être réparti entre les cabinets d'avocats qui suivent pour des services d'assistance juridique spécialisés pour l'année 2024 :

- Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.;
- Burelle, avocate;
- DHC avocats Inc.;
- Langlois S.E.N.C.R.L.;
- Robinson, Sheppard, Shapiro, avocats;
- Miller Thompson LLP;
- Fasken, Martineau, DuMoulin S.E.N.C.R.L., SRL; et
- L'Union des municipalités du Québec.

Imputation : Divers postes budgétaires de la Division des ressources humaines et du Service des affaires publiques et du Greffe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Avec l'accord du maire, le conseiller Brault demande à la greffière si les élus peuvent demander des avis juridiques)

CM2401 018

4.11 Collecte et transport des déchets domestiques, matériaux organiques et résidus verts - Renouvellement 2024

Attendu que la résolution CM2012 455 du conseil municipal accordait en 2020 un contrat initial à l'entreprise WM Québec inc., pour la collecte et transport des déchets domestiques, matériaux organiques et résidus verts pour 2021, 2022 et 2023, au montant global de 2 848 657,97 \$ TTC;

Attendu que le contrat TP2020-18 est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la première année d'option, du contrat TP2020-18 accordé à l'entreprise WM Québec inc., pour la collecte et transport des déchets domestiques, matériaux organiques et résidus verts pour 2024, au montant global de 1 103 259,16 \$ TTC ainsi qu'un montant supplémentaire de 65 000,00 \$ TTC pour la collecte des bacs semi-enfouis.

Imputation : Poste budgétaire 02 451 10 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 019

4.12 Collecte des matières recyclables 2023 - Montant additionnel

Attendu que le Conseil a autorisé à sa séance du 21 novembre 2022 par la résolution CM2211 501, la quatrième option de renouvellement à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc, au montant de 407 054,68 \$ TTC, pour la collecte des matières recyclables pour 2023;

Attendu qu'il reste des factures de Environnement Routier NRJ inc. à payer pour terminer 2023;

Attendu qu'un montant additionnel de 76 469,84 \$ TTC est requis à la commande no 33458 pour payer ces dernières factures;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant supplémentaire de 76 469,84 \$ TTC, dans le cadre du contrat de collecte des matières recyclables accordé à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc., pour un montant total de 483 524,52 \$ TTC pour 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 452 10 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 020

4.13 Location d'une nacelle pour les Travaux publics - Printemps et été 2023 - Montant additionnel

Attendu que la commande d'achat n° 48139 a été approuvée par la décision déléguée n° 2023-05-014036 à l'entreprise Lou-Tec inc, pour la location d'une nacelle articulée pour les opérations des Travaux publics en début de saison estivale, au montant global de 9 871,12 \$ TTC, pour la période du 8 mai au 16 juin 2023;

Attendu qu'un montant additionnel de 699,55 \$ TTC a été approuvé par la décision déléguée 2023-09-15310, pour couvrir la prolongation du contrat jusqu'au 5 juillet 2023;

Attendu qu'un montant additionnel de 5 746,14 \$ TTC est requis pour couvrir la location de la nacelle pour la période du 5 au 21 juillet 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un montant supplémentaire de 5 746,14 \$ TTC à la commande no 48139 de l'entreprise Lou-Tec inc., pour le paiement de la dernière facture n° 1673805-0003, pour la prolongation de la location d'une nacelle articulée jusqu'au 21 juillet 2023, pour un montant total de 16 316,80 \$ TTC pour 2023.

Imputation : Postes budgétaires 02 320 45 516 et 02 701 53 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 021

4.14 Services d'expertise complémentaire pour l'évaluation de la condition de la toiture et l'enveloppe du complexe aquatique et sportif Dorval

Attendu qu'un mandat d'expertise est requis afin d'évaluer la condition de la toiture et l'enveloppe du complexe aquatique et sportif Dorval;

Attendu que l'entreprise Englobe fait le suivi du dossier de construction du bâtiment depuis 2015;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Englobe pour des services d'expertise complémentaire permettant d'identifier et de démontrer la présence de vices de construction à la toiture et à l'enveloppe du complexe aquatique et sportif Dorval, pour un montant ne dépassant pas 43 000,00 \$ TTC conformément à son offre de service du 22 décembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 022**4.15 Fourniture et livraison de fleurs annuelles et paniers suspendus pour 2024**

Attendu que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres TP2024-02 fait par voie d'invitation écrite, pour la fourniture de fleurs annuelles en plusieurs variétés et couleurs, en pots multicellules et plantes pour jardinières pour 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Les Serres Riel inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot #1, au montant de 58 803,25 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 5 janvier 2024; et

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Les Jardins W.G. Charlebois inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les Lot #2 et Lot #3, au montant de 35 749,17 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 5 janvier 2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 54 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 023**4.16 Collecte et transport des déchets domestiques, des matériaux organiques et résidus verts 2023 - Montant additionnel**

Attendu que le conseil a autorisé à sa séance du 14 décembre 2020 par la résolution CM20 12455, un contrat à l'entreprise Waste Management, au montant de 2 848 657,97 \$ TTC, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables;

Attendu qu'il reste un solde de 20 783,30 \$ TTC à la commande no 39675 pour 2023;

Attendu qu'un montant additionnel de 116 487,22 \$ TTC est requis à la commande no 39675 pour payer la dernière facture 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant supplémentaire de 116 487,25 \$ TTC, dans le cadre du contrat de collecte et transport des déchets domestiques, des matériaux organiques et résidus verts accordé à l'entreprise Waste Management, pour un montant total de 2 965 145,22 \$ TTC pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 451 10 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 024**4.17 Fourniture de variateurs de vitesse pour pompes de piscine - Complexe aquatique et sportif Dorval**

Attendu que de nouveaux variateurs de vitesse sont requis pour les pompes de la piscine du complexe aquatique et sportif Dorval afin de protéger les moteurs des fluctuations de courant potentielles et permettre des économies d'énergie;

Attendu que deux entreprises ont fourni des prix à la demande du Service des travaux publics, pour la fourniture et mise en marche de trois variateurs de vitesse pour des pompes de piscine au complexe aquatique et sportif Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise MEL Solutions Électrotechniques (Moteurs Électriques Laval Itée), entreprise ayant fourni le meilleur prix, pour la fourniture et la mise en marche de trois variateurs de vitesse pour les pompes de la piscine du complexe aquatique et sportif Dorval, au montant global de 17 434,81 \$ TTC, conformément à sa soumission du 14 décembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 44 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 025**4.18 Location de deux véhicules pour les Divisions des parcs, de l'horticulture et de la voirie Saison 2023 - Montant additionnel**

Attendu qu'à sa séance du 15 mai 2023, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Location Sauvageau inc., pour la location de deux camions Ford F250 avec benne basculante pour les Divisions des parcs, de l'horticulture et de la voirie, au montant de 45 563,44 \$ TTC, pour une période de cinq mois;

Attendu que la location des deux véhicules Ford F250 a été prolongée jusqu'au 21 novembre 2023;

Attendu qu'un montant additionnel de 17 205,10 \$ TTC est requis pour le paiement de cinq factures, pour la prolongation de location des deux véhicules Ford F250;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un montant supplémentaire de 17 205,10 \$ TTC à la commande no 48306 de l'entreprise Location Sauvageau inc., pour le paiement des cinq dernières factures 2023, pour un montant total de 62 768,54 \$ TTC pour la saison 2023.

Imputation : Postes budgétaires 02 701 53 516, 02 701 54 516 et 02 320 20 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 026**4.19 Renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de prévention Novo**

Attendu que la Cité de Dorval est membre de la Mutuelle Novo depuis plusieurs années, conformément à la loi et qu'elle souhaite maintenir son adhésion à cette mutuelle pour 2024;

Attendu que cette adhésion nécessite parfois des visites additionnelles de la part du fournisseur afin de fournir une assistance en matière de prévention;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement de notre adhésion à la Mutuelle de prévention Novo au montant de 53 915,89 \$ TTC; et

D'autoriser l'attribution d'une enveloppe additionnelle de 8 000 \$ pour les visites de prévention pour la période 2023 et 2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 80 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 027**4.20 Fourniture et livraison d'essence régulière sans plomb pour 2024 et 2025**

Attendu qu'à sa séance du 24 août 2020 par la résolution CM2008 283, le Conseil autorisait l'adhésion de la Cité de Dorval au regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour la fourniture de l'essence régulière sans plomb pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement;

Attendu qu'un appel d'offres public portant le numéro 21-18803 a été lancé par la Ville de Montréal pour et au nom du regroupement;

Attendu qu'à sa séance du 26 août 2021, le conseil d'agglomération, par sa résolution CG21 0490, a autorisé l'octroi d'un contrat à la compagnie Suncor Énergie Inc., plus basse soumissionnaire conforme pour la fourniture et la livraison de l'essence régulière, le tout pour une durée de deux ans, plus deux années en option;

Attendu que le contrat débute le 4 janvier 2022 et se termine le 3 janvier 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement pour les deux années d'option du contrat à la Pétrolière Suncor Énergie Inc. pour la fourniture et la livraison de l'essence régulière pour la période du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2026 au montant estimé de 150 688 \$ TTC; et

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 068 \$ TTC, représentant dix pour cent (10%) du montant du contrat, afin de couvrir d'éventuelles augmentations du prix de l'essence.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 22 631

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 028

4.21 Modification d'un représentant de la Cité de Dorval au protocole d'entente sur la vérification des empêchements de personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables

Attendu qu'une mise à jour des représentants de la Cité désignés dans le protocole d'entente sur la vérification des empêchements de personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables entre la Cité et le SPVM est requise suite à l'arrivée d'une nouvelle directrice du Service des loisirs et de la culture;

Attendu que le SPVM demande à ce que cette modification soit approuvée par une résolution du conseil;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'ajout de Madame Julie Mahoney en tant que représentante et responsable du filtrage des bénévoles de la Cité de Dorval au protocole d'entente sur la vérification des empêchements de personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables entre la Cité et le SPVM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 029

4.22 Renouvellement de la couverture d'assurance automobile pour 2024

Attendu que la Cité de Dorval fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'achat d'assurances de dommages;

Attendu que l'entente de regroupement a été renouvelée en 2018 pour la période de 2019 à 2023;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), administratrice du regroupement, et l'entreprise Fidema, conseillers en assurances et gestion de risques, ont procédé à un appel d'offres en 2020 pour l'acquisition du portefeuille d'assurances de dommages pour et au nom du regroupement pour le terme 2021-2026;

Attendu que la Capitale Assurances Générales Inc. était la plus basse soumissionnaire conforme pour la couverture d'assurance automobile, laquelle est renouvelable pour 2024, selon les conditions négociées et énoncées à la police;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à la Beneva - Assurances générales, de la somme de 30 856,81 \$ TTC pour la couverture d'assurance automobile de la Cité pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025; et

D'autoriser le paiement à la Beneva - Assurances générales, de la somme de 1 072,56 \$ pour l'avenant d'ajustement émis en fin d'année 2023 pour les ajouts de véhicules effectués en cours d'année, le tout pour un montant global 31 929,37 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 030

4.23 Services professionnels pour des évaluations de potentiel, de coaching et de développement organisationnel pour 2024

Attendu que des services professionnels sont requis en cours d'année pour des dossiers d'évaluation de potentiels, de coaching et de développement organisationnel;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande, ne dépassant pas 25 000 \$ TTC, à Groupe SCE pour des services et des mandats d'évaluation de potentiels, de coaching et de développement organisationnel pour 2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 160 00 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 031

4.24 Autorisation de signature d'une entente de regroupement avec les villes de Beaconsfield, Kirkland et Mont-Royal relativement à la prise en charge de la collecte sélective par Éco Entreprise Québec (ÉEQ)

Attendu qu'à sa séance du 23 octobre dernier, le Conseil autorisait l'adhésion de la Cité de Dorval au groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

Attendu que les quatre municipalités ont convenu des modalités de leur coopération dans une entente intermunicipale à intervenir entre elles;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente intermunicipale avec les villes de Beaconsfield, Kirkland et Mont-Royal établissant les modalités de leur coopération dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective et du partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 032

4.25 Services de webdiffusion des séances du conseil pour 2024

Attendu que les services de webdiffusion des séances du conseil sont requis pour 2024;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Coop de solidarité Webtv, pour des services de webdiffusion des séances du conseil, incluant les services d'un technicien caméraman, la fourniture des équipements requis et l'hébergement des archives sonores pour 13 séances du conseil, au montant de 18 683,44 \$ TTC conformément à son offre de service du 9 janvier 2024; et

D'autoriser un montant additionnel de 2 299,50 \$ TTC pour des assemblées ou équipements additionnels requis sur demande, le tout pour un montant global de 20 982,94 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 120 10 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 033

4.26 Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Montréal - Fourniture d'un système d'émission de constats informatisés

Attendu que les municipalités reconstituées ont la possibilité d'adhérer à une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal qui leur permet d'accéder à un système d'émission de constats d'infraction informatisés en matière de stationnement, communément appelé "SÉCI";

Attendu que le système permet de générer électroniquement les constats d'infraction et d'alléger l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction de stationnement;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

Autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour la fourniture et l'accès au système d'émission de constats informatisés "SÉCI" selon les termes et conditions à l'entente jointe au dossier décisionnel 2024-01-015851 ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 034

4.27 Correction à la résolution CM2312 544 - Gestion, entretien, opération et exploitation du complexe aquatique et sportif Dorval - Prolongation du contrat

Attendu qu'à sa séance du 11 décembre 2023, le conseil autorisait la prolongation du contrat de gestion, entretien, opération et exploitation du complexe aquatique et sportif Dorval pour une durée de quatre mois;

Attendu que le montant de 74 618,78 \$ TTC indiqué dans la résolution CM2312 544 est pour un mois de services;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE

APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la résolution CM2312 544 adoptée le 11 décembre 2023 soit corrigée en remplaçant le montant de 74 618,78 \$ TTC pour 298 475,12 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 035

4.28 Fourniture et livraison de diesel clair - Renouvellement 2024

Attendu que la Cité de Dorval s'est jointe au regroupement d'achats de la Société de transport de Montréal (STM) afin de s'approvisionner en carburant diesel pour 2022 et 2023, incluant trois options de renouvellement;

Attendu que la Ville de Montréal représente toutes les villes liées dans le cadre de ce regroupement;

Attendu que la STM et la Ville de Montréal ont octroyé le contrat à l'entreprise Produits Suncor Énergie S.E.N.C., le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture et la livraison dudit carburant;

Attendu que les prix seront ajustés en fonction de la variation hebdomadaire de l'Oil Buyer's Guide;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Produits Suncor Énergie S.E.N.C pour la fourniture et la livraison du carburant diesel, au montant de 518 111,84 \$ TTC, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, soit pour la première des trois années d'option de renouvellement.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 22 631

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 036

4.29 Fourniture de constats d'infraction de stationnement

Attendu qu'il y a lieu de réapprovisionner le magasin municipal en quantité suffisante de constats d'infraction de stationnement;

Attendu que l'entreprise Les Imprimés Administratifs Continuum Ltée a cessé ses activités d'impression de constats;

Attendu qu'après consultation auprès de la Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Services des affaires juridiques - Cour municipale de Montréal, l'imprimeur "DCM - GESTION DES COMMUNICATIONS DATA CORP. nous a été recommandé pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction de stationnement;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer, un contrat de gré à gré et d'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise DCM - GESTION DES COMMUNICATIONS DATA CORP., pour la fourniture de 3 000 unités de constats d'infraction de stationnement, d'une valeur ne dépassant pas 16 102,48 \$ TTC conformément à leur soumission no Q200114339-1 en date du 9 janvier 2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 210 00 492

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 037

4.30 Renouvellement de licence - Nav Canada

Attendu l'entente intervenue en 2009 entre Nav Canada et la Cité de Dorval pour l'installation d'une antenne de surveillance dépendante multistatique (MDS) sur un de nos bâtiments municipaux;

Attendu que ladite entente à été renouvelée en 2019 pour cinq ans et qu'elle vient à échéance le 31 mars 2024;

Attendu la demande de renouvellement de l'entente reçue de Nav Canada pour une autre période de cinq ans;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement d'une licence avec NAV Canada relative à une antenne de surveillance dépendante multistatique (MDS), pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2024, en contrepartie d'un loyer de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 038

4.31 Services professionnels en urbanisme - Mémoire pour le projet de transport collectif structurant

Attendu que dans la cadre des discussions entre l'ARTM, le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Montréal sur les propositions de projet structurant de transport collectif électrique, les divers intervenants sont invités à soumettre des mémoires avant le 11 février;

Attendu la volonté de la Cité de déposer un mémoire afin de prendre position et de présenter à l'ARTM ses enjeux actuels et futurs en terme de desserte de transport en commun, les impacts de chacun des scénarios proposés par l'ARTM et des bonifications aux propositions;

Attendu qu'il est nécessaire d'octroyer le mandat de rédaction du mémoire et qu'une seule entreprise est en mesure de livrer ce mandat avant la date d'échéance;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer un mandat de services professionnels en urbanisme à l'entreprise Logha urbanisme et immobilier Inc., pour la rédaction d'un mémoire relativement au projet de transport collectif structurant, pour un montant de 16 981,81 \$ TTC ainsi que tous autres frais supplémentaires suite à des activités nécessitant des déplacements incluant le temps de la ressource et le kilométrage effectué conformément à l'offre de service datée du 22 janvier 2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 470 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 039

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1^{er} au 31 décembre 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2401 040

5.2 Approbation des virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2024-01-015802.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 041

5.3 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux l'organismes suivants :

- Amis de la santé mentale / Friends for Mental Health au montant de 800 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996;
- Lakeshore Light Opera au montant de 1 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 042**5.4 Autorisation de dépenses de réclamations**

Attendu que le Service des affaires publiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 27 novembre 2023 au 8 janvier 2024 et totalisant 747,34 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 043**5.5 Autorisation d'aide financière du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval**

Attendu que le 21 novembre 2019 le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été officiellement constitué en personne morale sans but lucratif au Registre des entreprises du Québec, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

Attendu qu'à leur rencontre du mercredi 3 janvier 2024, les membres du comité du Fonds d'aide ont recommandé une aide financière à onze sportifs et un auteur (culturel);

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière :

- à Annabelle Jamieson au montant de 1 600 \$ (ringuette);
- à Clara Boulay au montant de 1 499.58 \$ (ringuette);
- à Léa Boulay au montant de 1 044,12 \$ (ringuette);
- à Sarah Rynbend au montant de 1 600 \$ (ringuette);
- à Sofia Miozzi au montant de 1 600 \$ (ringuette);
- à Cédric Rhéaume au montant de 1 600 \$ (rugby);
- à Ding-Jun Wu au montant de 2 500 \$ (escrime);
- à Ian Labrosse au montant de 2 500 \$ (triathlon);
- à Jacob Brochu-Grenier au montant de 1 600 \$ (baseball);
- à Noé Portelance au montant de 1 600 \$ (voile);

- à Philippe Jaroussault au montant de 500 \$ (auteur);

- à Roma Guenette au montant de 2 500 \$ (soccer).

Le tout financé par le fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval pour un total de 20 143,70 \$.

Imputation : Postes budgétaires 02 701 39 996 (7 343,70 \$ - Ringuette), 02 701 59 996 (8 200 \$ - Rugby, triathlon, baseball, soccer), 02 701 29 996 (2 500 \$ - Escrime), 02 701 49 996 (1 600 \$ - Voile) et 02 702 90 996 (500 \$ - Culturel (auteur).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 044

5.6 Approbation d'une politique d'atténuation de la vitesse

Attendu que la Cité souhaite encadrer les demandes d'installations de ralentisseurs et autres mesures d'apaisement de la circulation sur le territoire;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver la politique d'atténuation de la vitesse telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 045

5.7 Autorisation d'une aide financière au Musée d'histoire et de patrimoine de Dorval

Attendu que pour assurer le développement, la croissance et la pérennité du Musée d'histoire et de patrimoine de Dorval une ressource spécialisée à temps complet et une ressource à quatre jours semaine comparable aux autres musées de la région est nécessaire;

Attendu qu'à ses rencontres du 22 novembre 2022 et du 6 décembre 2023, le conseil d'administration du Musée a adopté à l'unanimité une résolution par laquelle il recommande le renouvellement de l'embauche d'une personne chargée de projet de collection à temps plein, dès janvier 2024 à raison de 35 heures par semaine et la création d'un nouveau poste de chargée du programme éducatif et de l'expérience client à quatre jours semaine, dès avril 2024;

Attendu que le coût pour une ressource à temps complet est de 61 833,90 \$ et pour une ressource à quatre jours semaine de 36 527,40 \$;

Attendu qu'une demande à Jeunesse Canada au travail sera faite pour deux personnes ressources lors de la période estivale et que la balance du salaire de ces ressources payées par la subvention de la Cité représentera environ 5 039 \$;

Attendu qu'il manque un montant de 103 400 \$ pour couvrir le coût de ces deux ressources;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'accorder une subvention au montant de 103 400 \$ au Musée d'histoire et de patrimoine de Dorval pour couvrir une partie des coûts d'embauche de deux personnes ressources au Musée de Dorval.

Imputation : poste budgétaire 02 702 59 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 046

5.8 Disposition de biens meubles - Don à un organisme

Attendu que la Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles a été adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que les coffrets de musique classique (CD) « Lot 1 » n'ont pas trouvé preneur lors du lancement de l'appel d'offres n° 23-0539 sur le site du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

Attendu que les CD sont usagés, mais fonctionnels et qu'ils pourraient être appréciés par les amateurs de musique classique;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la disposition des deux coffrets de musique classique (CD) décrits au dossier décisionnel 2024-01-015869, par un don à l'organisme Renaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 047

5.9 Modifications au générique de certaines voies de circulation

Attendu que les noms de voies de circulation des municipalités doivent être officialisés par la Commission de toponymie du Québec;

Attendu que le terme générique de certaines voies de circulation doit être régularisé afin de se conformer aux règles toponymiques;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations de modifications aux génériques des voies de circulation apparaissant à la liste jointe au dossier décisionnel 2024-01-015870.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 048

5.10 Autorisation de cession de contrat à Solutions environnementales 360 Québec Ltée

Attendu que l'entreprise Solutions Environnementales 360 (Québec) a racheté les actifs de l'entreprise Beauregard Environnement Ltée à qui la Cité avait octroyé le contrat TP2020-25 de nettoyage des conduites d'égouts sanitaire et pluvial, des puisards et autres infrastructures municipales en date du 15 février 2021 pour une période d'un an avec quatre options de renouvellement;

Attendu qu'en vertu de l'article 2.3.1 de notre cahier de charges générales, toute cession de contrat doit être autorisée par la Cité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

Autoriser la cession à Solutions Environnementales 360 (Québec), du contrat octroyé le 15 février 2021 par la Cité de Dorval à Beauregard Environnement Ltée, le tout jusqu'à échéance dudit contrat TP2020-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 049

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 janvier 2024

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 janvier 2024, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2401 050

6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis émis – Décembre 2023

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par le chef de division de l'Aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de décembre 2023;
 - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de décembre 2022 et 2023.
-

CM2401 051

6.3 Demande de révision d'une décision du comité de démolition au 260, avenue Ducharme

Attendu que les articles 27 du règlement municipal RCM-97-2023 et 148.019 de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* stipulent que toute personne peut demander par écrit, la révision d'une décision rendue par le comité de démolition dans les 30 jours de la décision;

Attendu que des résidents ont déposé dans le délai de 30 jours en vigueur, une demande écrite demandant la révision de la décision du comité de démolition tenu le 6 décembre

2023 d'accorder la démolition de la résidence unifamiliale située au 260, avenue Ducharme (cadastre 1 524 198);

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des demandes de révision reçues et des motifs invoqués au soutien desdites demandes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents justificatifs qui avaient été déposés au soutien de la demande de démolition soumise par le propriétaire du 260 avenue Ducharme;

Attendu que les membres du conseil ont délibéré sur les demandes de révision;

Attendu que les membres du conseil sont satisfaits que le comité de démolition ait pris en considération tous les éléments justificatifs nécessaires au soutien d'une demande de démolition et à la prise de décision;

Attendu que les membres du conseil sont satisfaits des ajustements faits au projet suivant une analyse de conformité à la réglementation municipale;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

Que la décision rendue par le comité de démolition le 6 décembre 2023 relativement au bâtiment situé au 260, avenue Ducharme (cadastre 1 524 198) soit maintenue aux conditions apparaissant au procès-verbal du comité de démolition du 6 décembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

CM2401 052

7.1 Journées de la persévérance scolaire - 12 au 16 février 2024

Attendu que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent ! », un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour *de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.e.s*;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : *les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

De proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;

D'exprimer unanimement et publiquement *la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation*;

D'appuyer la campagne des *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 053

7.2 Journée Bell Cause pour la cause - 24 janvier 2024

Attendu que le mercredi 24 janvier 2024 se tiendra la 14^e édition annuelle de la Journée Bell Cause pour la cause;

Attendu que depuis 2010, des Canadiens et des gens de partout sur la planète ont participé à la plus grande conversation sur la santé mentale au monde lors de la Journée Bell Cause pour la cause;

Attendu que la tenue de cet événement annuel a permis de faire de grands pas dans la lutte contre la stigmatisation entourant les problèmes de santé mentale;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval exprime le souhait de contribuer à créer un changement positif pour les Canadiens aux prises avec une maladie mentale et invite la population dorvaloise à se joindre à la Journée Bell Cause pour la cause en témoignant son soutien à tous ceux qui vivent avec une maladie mentale ainsi qu'à ceux qui leur viennent en aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 054

7.3 Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser la Cité de Dorval à maintenir la division de son territoire à six districts électoraux

Attendu que le territoire de Dorval est divisé en six districts électoraux depuis l'élection générale de 2005;

Attendu que la même division du territoire en six districts électoraux a été reconduite lors des élections générales de 2009, 2013 et 2017 suivant l'autorisation obtenue de la Commission de la représentation électorale du Québec;

Attendu que de nouvelles délimitations des districts électoraux du territoire ont été établies en 2020 par le règlement RCM-81-2020 sur la division du territoire en six districts électoraux;

Attendu qu'entre 2001 et 2019, la population de Dorval a varié entre 17 706 et 19 535 habitants, qu'elle est passée à 20 040 en 2020 et qu'elle est à nouveau passée sous le seuil de 20 000 entre 2021 et 2023 avec des populations de 19 907, 19 735 et 19 993;

Attendu que selon le décret 1835-2023 publié le 27 décembre 2023, la population de Dorval est passée à 20 382;

Attendu que la population dépasse de bien peu le seuil de 20 000 habitants;

Attendu qu'une division du territoire de Dorval en six districts répond adéquatement aux besoins des citoyens en ce que les conseillers de chacun des districts sont en mesure d'assurer un bon suivi des dossiers et requêtes qui leurs sont adressées;

Attendu que le nombre de huit à douze districts électoraux prévu à l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour une population de 20 000 à 50 000 habitants serait excessif dans les circonstances, tenant compte du fait que la population de Dorval demeurera toujours près du 20 000;

Attendu qu'un nombre supérieur de districts électoraux n'est pas requis et constituerait un fardeau supplémentaire superflu pour les contribuables;

Attendu que certains développements immobiliers prévus sur le territoire vont contribuer à une légère augmentation de la population dans les années 2026-2027 et qu'un redécoupage des districts sera alors davantage justifié;

Attendu que dans l'intervalle, il n'y a aucune valeur ajoutée pour la population de Dorval, de procéder à un redécoupage qui ne sera que temporaire et devra être révisé sur l'ensemble du territoire lorsque les développements immobiliers prévus seront complétés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil de la Cité de Dorval demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour les motifs ci-haut énoncés, l'autorisation de maintenir la division de son territoire en six districts électoraux en vue de l'élection générale de 2025, le tout en vertu des dispositions de l'article 10 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion

CM2401 055

8.1 Confirmation de permanence au poste de cheffe de division - sports et installations au Service des loisirs et de la culture

Attendu que madame Annie Bélanger a complété sa période de probation à la satisfaction de son supérieur;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 12 décembre 2023, la nomination permanente de madame Annie Bélanger au poste de cheffe de division - sports et installations au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 056

8.2 Embauche d'un directeur du Service de l'aménagement urbain

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste de directeur du Service de l'aménagement urbain;

Attendu les recommandations du Comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche en vue de sa permanence de monsieur Benoit Lévesque au poste de directeur du Service de l'aménagement, le tout, sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 057

8.3 Embauche d'une régisseuse sportive au complexe aquatique et sportif Dorval

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste de régisseuse sportive au Service des loisirs et culture, Division aquatique;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche en vue de sa permanence, de madame Lorena Burdiez au poste de régisseuse sportive au complexe aquatique et sportif Dorval, sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 058

8.4 Mesure disciplinaire

Attendu la recommandation de la Division des ressources humaines telle que détaillée dans la pièce ci-jointe;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une suspension sans solde de cinq jours ouvrables à l'employé #3174 et ce, pour les motifs exprimés dans le rapport joint, la date de la suspension à être fixée au moment opportun par son supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 059

8.5 Embauche d'une directrice du Service des affaires juridiques et du Greffe

Attendu le départ à la retraite de la Directrice des affaires publiques et Greffière prévu au cours de l'année 2024;

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste de Directeur(trice) des affaires juridiques et Greffier(ère);

Attendu les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche en vue de sa permanence de madame Karen Loko au poste de Directrice des affaires juridiques et Greffière, le tout, sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 060

8.6 Embauche d'un superviseur en foresterie urbaine au Service des travaux publics

Attendu qu'un poste de superviseur en foresterie urbaine est requis pour répondre aux besoins en constante évolution sur le territoire;

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste de superviseur en foresterie urbaine au Service des travaux publics;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche, en vue de sa permanence, de monsieur Patrick Bernatchez au poste de superviseur en foresterie urbaine à compter du 29 janvier 2024, sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 061

8.7 Création d'un comité patronal mandaté à la négociation de la convention collective des cols bleus

Attendu que la convention collective des cols bleus est échue depuis le 31 décembre 2023 et qu'un avis de négociation a été émis;

Attendu qu'un comité patronal doit être formé dans le cadre de la négociation de cette convention collective;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la désignation des personnes suivantes comme membres du comité patronal mandaté à la négociation de la convention collective des cols bleus : Francis Bastien, directeur adjoint des travaux publics, Annyck Brosseau, cheffe de division Ressources humaines ou Tania Petz Argueta, conseillère ressources humaines en cas d'absence de la cheffe de division et Me Rhéaume Perreault, avocat chez Fasken; et

D'autoriser le comité patronal à négocier, pour et au nom de la Cité de Dorval, les termes de la convention collective des cols bleus avec la partie syndicale dans le cadre du renouvellement de cette convention échue depuis le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 062

8.8 Destitution de l'ex-employée no. 942

Considérant toutes les circonstances de cette affaire;

Considérant la démission remise par l'ex-employée no 942 le 11 novembre 2023;

Considérant que l'ex-employée no 942 a logé une plainte portant le numéro 1343101 71 23 auprès du Tribunal administratif du travail;

Considérant les dénonciations de climat de travail toxique et de harcèlement psychologique ayant été faites par les membres de l'équipe de l'ex-employée no 942, et visant l'ex-employée no 942;

Considérant les résultats de l'enquête effectuée par l'enquêteur indépendant;

Considérant le refus de l'ex-employée no 942 de participer à l'enquête portant sur le climat de travail et le harcèlement psychologique concernant des événements survenus alors qu'elle était à l'emploi de la Cité de Dorval;

Considérant notamment l'obligation de la Cité de Dorval de protéger la santé et la sécurité psychologique de ses employés;

Considérant les recommandations de l'enquêteur indépendant;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

De destituer l'ex-employée no 942 pour les motifs plus amplement détaillés dans le rapport d'enquête daté du 14 décembre 2023. Cette destitution succède à la démission de l'ex-employée no 942 et n'est valable que si la plainte portant le numéro 1343101 71 23 était accueillie; et

D'autoriser monsieur Marc Rouleau, directeur général, à donner effet à la présente résolution et à faire le nécessaire pour signifier le tout à l'ex-employée no 942;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2401 063

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 22 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE